

Expérience en entreprise

Infos pratiques

- > ECTS : 10,5
- > Nombre d'heures : 420.0
- > Période de l'année : Enseignement sixième semestre
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Sciences économiques, gestion, mathématiques et informatique

Présentation

L'expérience en milieu professionnel peut prendre la forme :

- d'un stage d'une durée minimum de 420 heures mais d'une durée conseillée de 924 heures.
- d'un travail salarié dans le cadre d'un contrat d'apprentissage,
- d'un travail salarié dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.

Elle peut se dérouler dans :

- une entreprise privée ou publique, des branches promotion immobilière ou activités immobilières,
- une collectivité territoriale,
- un service de gestion de patrimoine immobilier d'entreprises ou d'institutions d'autres branches d'activité.

Objectifs

- Faire découvrir un monde professionnel dans le secteur de l'immobilier puisqu'en effet chaque entreprise ou institution a sa propre culture, sa propre organisation ...
- Développer les qualités professionnelles transverses : ponctualité, assiduité, autonomie, ...
- Faire acquérir des compétences professionnelles en obligeant à mettre en oeuvre et en les combinant des savoirs transversaux, des savoirs techniques,

des savoir-faire et des savoirs être dans un contexte professionnel déterminé

Évaluation

L'expérience en milieu professionnel est validée par :

- Quatre évaluations par le tuteur en milieu professionnel sur la base d'une grille des niveaux d'acquisition des compétences professionnelles respectivement au 31 décembre 2020, 31 mars 2021, 30 juin 2021 et 25 septembre 2021. Chacune de ces évaluations est pondérée par un coefficient : 1 pour celle du premier trimestre, 2 pour celle du deuxième, 3 pour celle du troisième et 4 pour la dernière. La moyenne pondérée de ces évaluations compte pour 50 % de la note finale
- Un rapport du stagiaire ou du salarié sur son expérience en milieu professionnel soutenu devant un jury qui compte pour 50 % de la note finale

Pré-requis nécessaires

Aucun pré-requis n'est nécessaire

Compétences visées

S'adapter au contexte particulier du milieu professionnel d'accueil,

Collaborer avec les autres membres du service et ceux d'autres services de l'entreprise

Appliquer dans leurs pratique quotidienne et dans le contexte particulier

Mettre en oeuvre les compétences métier propres à la fonction exercée dans le cadre de cette expérience professionnelle

Examens

Contrôle continu

Contact(s)

- > Bruno Lefebvre

Responsable pédagogique
brunolef@parisnanterre.fr

- > Corinne Dessons

Contact administratif
cdessons@parisnanterre.fr